# DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

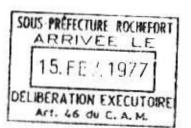
77010 Objet

CENTRE POLYVALENT D'ANDMATION ST "ACTIVITES CULTURELLES: comprunt de 1 000 000 DE auprès de la Caisse d'assurance Vieillesse des formant la majorité des membres en exercice. pharmaciens

DATE DE CONVOCATION

31 Janv-1977 DATE D'AFFICHAGE 31 Janv-1977

Nombre de conseillers 26 en exercice 18 Nombre de présents ombre de votants 18



# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

soixante dix sept

quatre février

18

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M M- TÉTARD,

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, MONTRON, LACHAUD , BROTREAU, BERLAND, DOMECQ, BARRIERE , BOUTET , DELAIR, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

Représentés : MM.

Excusé : M. de LIPKOWSKI

Absents: MM. BARDE, STIPAL, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, BOUCHET , Mme BIDEAU

M /onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 29 Octobre 1976, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travau complémentaires de restauration du gros ocuvre et de grosses réparations aux façades du C. T. P. L. C.

Un financement a été recherché auprès de divers organismes de crédit, et la Caisse d'Assurance Vieillesse ( Section Professionnelle des pharmaciens ) 29 Boulevard de Courcelles 75008 PARIS , a bien voulu accepter de nous consentir um prêt de 1,000 000 de FR, sur une durée de 15 ans .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 29 Octobre 1976

VU la proposition de la Caisse d'Assurance Vieillesse ( Section Professionnelle des Pharmaciens )

### DECIDE :

- de contracter un emprunt de un million de Francs ( 1 000 000 de F auprès de la Caisse d'Assurance Vieillesse ( Section Professionnelle des Pharmaciens) pour une durée de 15 ans au taux en viqueur le jour de la signature du contrat .

A titre indicatif, le taux actuel est de 11,10 % représentant des annuités de 139 835 T.75 chacune .

#### S'ENGAGE:

- à voter les ressources nécessaires au paicment des annuités pendant quinze années ( 15) à compter de 1978 .

#### AUTORISE :

- Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer le contrat de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

SOUS PREECTION EXECUTORES

15 FT 19//
DE BERACION EXECUTORES
ACT 56 do C. A. M.